

Les charges locatives + informations sur mes droits

Par vicky, le 29/04/2010 à 15:51

Madame, Monsieur,

Je viens de recevoir mon prochian loyer à payer, je vois que les charges locatives sont passées de 70€ à 90€ euros.

je me retrouve avec un total à payé de 770€ au lieu de 750€.

Est-ce que l'agence à le droit d'augmenter comme ceci les charges, ce qui induit un loyer plus élevé?

Je n'ai biensur été averti de rien, et dans le bail rien n'indique que ces charges sont susceptible d'augmenter...

c'est mon premier logement (meublé) je ne connais pas trop mes droits, ni ceux des agences sur nous... ils font la sourde oreille à chaque fois que je les contact pour un défaut dans l'appartment et maintenant ils augmentent les charges.

A croire que c'est une banque et non une agence. j'ai dépensé 1360 euros de frais d'agence plus les mois de loyer d'avance, et je n'ai aucun suivi de leur par sur le constat que je leur donne des disfonctionnements dans l'appartement. Est-ce normal ?

Merci d'avance de votre attention et des réponses que vous pourrez m'accorder.

Sincères salutations,

Par jeetendra, le 29/04/2010 à 15:59

[fluo]ADIL DE LA SOMME[/fluo] Maison du Logement 3 boulevard Maignan-Larivière

80000 AMIENS Téléphone: 03 22 71 84 50

Courriel: adil.80@wanadoo.fr

Bonjour, prenez contact avec l'Association ADIL à Amiens, ils tiennent des permanences juridiques et vous renseigneront efficacement.

"Le propriétaire peut toujours réévaluer vos charges sur la base [fluo]des charges réellement constatées [/fluo]sur l'exercice précédent (année précédante), [fluo]tout en devant vous fournir un décompte des charges réellement constatée [/fluo]afin de les régulariser à la hausse ou à la baisse par rapport à votre "consommation réelle".

Cordialement.

Par vicky, le 30/04/2010 à 12:50

merci de votre réponse,

effectivement j'ai un décompte de trois feuilles, mais c'est un peu une enigme pour moi. Je suis arrivé en avril 2009 donc cela fait bien un an.

mais quand on j'ai visité l'appartement on nous a dit qu on ne payait pas l'eau étant donné qu'il y a un cumulus mais sur le décompte apparait eau et Edf...

l'adil ne rensengne que les matin, quand je travail :(...

Merci encore cordialement,